

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Foam Cleaner

EU2151

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 07-oct.-2014

Date de révision :
28-oct.-2021

Numéro de révision: 1.2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Foam Cleaner
UFI: MYD0-JORX-X00N-QWUH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Sodium C14-17 Sec Alkyl Sulfonate	307-055-2	97489-15-1	5 - 10	Ac. Tox. 4 (H302) Skin irrit. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318) Aq. Chron. 3 (H412)	01-2119489924-20
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	203-961-6	112-34-5	2 - 5	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119475104-44
Diéthanolamine	203-868-0	111-42-2	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361fd)	01-2119488930-28

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes

persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Inhalation	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO ₂), Agent chimique sec, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Manipulation**

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Utiliser le produit seulement dans un système fermé.

Remarques générales en matière d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conservé les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger de la lumière. Conservé dans des conteneurs proprement étiquetés. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

Classe de stockage (Allemagne)

10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Triéthanolamine 102-71-6				TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³		TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 67 mg/m ³ TWA: 10 ppm Peak: 15 ppm Peak: 100.5 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2			TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Diéthanolamine 111-42-2		TWA: 13 mg/m ³ TWA: 3 ppm	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³	Skin TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Triéthanolamine 102-71-6		TWA: 5 mg/m ³		HTP kattoarvo: 5 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	Skin STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	HTP kattoarvo: 10 ppm HTP kattoarvo: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³		Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Diéthanolamine 111-42-2		TWA: 2 mg/m ³		TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ Skin	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Triéthanolamine 102-71-6	STEL: 1.6 ppm STEL: 10 mg/m ³ TWA: 0.8 ppm TWA: 5 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67 mg/m ³	STEL: 100 mg/m ³ TWA: 67 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Diéthanolamine 111-42-2	Skin STEL: 0.92 ppm STEL: 4 mg/m ³ TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³	Skin STEL: 1 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 9 mg/m ³	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	LLV: 15 ppm LLV: 100mg/m ³ STV: 30 ppm STV 200mg/m ³			AK-érték: 67.5 mg/m ³ CK- érték: 101.2 mg/m ³	GVI: 10 ppm GVI: 67.5 mg/m ³ KGVI: 15 ppm 101.2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues. Tablier. Bottes. Gants imperméables en caoutchouc butyle.

Protection des mains

Gants de protection

Protection respiratoire

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Jaune clair

Odeur

Léger/légère

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****pH**

environ 10.8

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations**Densité de liquide**

1.06 g/ml

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. (OECD 438).
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	
Diéthanolamine	= 620 µL/kg (Rat) = 780 mg/kg (Rat)	= 11.9 mL/kg (Rabbit) = 7640 µL/kg (Rabbit)	

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Irritation	Irritant pour les yeux.
Corrosivité	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		2850: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Diéthanolamine	2.1 - 2.3: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 7.8: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	4460 - 4980: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1200 - 1580: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 600 - 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 73 mg/L 5 min EC50 > 16 mg/L 16 h EC50 > 16 mg/L 16 h	55: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Diéthanolamine	-2.18

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium)
14.3 Classe de danger	8
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.4 Groupe d'emballage	III
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 830/2015 That modify REACH

Dir. 2000/39/CE
Reg. 648/2004/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 07-oct.-2014

Date de révision : 28-oct.-2021

Numéro de révision: 1.2

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 1.1 (UFI), 3.2

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité